

Flash Info Communication : N° 2021-08

Date : 18/03/2022

De : Marketing Produit Résidentiel

À : Daikin France

Pages : 1

Règle de dimensionnement des pompes à chaleur hybrides :

Bonjour à tous,

Une règle simple pour le dimensionnement des projets avec Pompe à chaleur hybride et commune à toutes les énergies (propane, fioul et gaz naturel) a été coconstruite par tous les acteurs de filière (fabricants de matériels, énergéticiens, bureaux d'études, organisations professionnelles de la construction, de la maintenance, etc.). Cette règle a été validée par UNICLIMA et l'AFPAC.

La règle est la suivante :

Puissance PAC (0-50°C)* = 40 % à 60 % des déperditions à température de base

* La puissance de la PAC seule est donnée à une température extérieure de 0°C et pour un départ d'eau à 50°C.

Dans une grande majorité de situations, une pompe à chaleur de puissance comprise en 4 et 6 kW sera adaptée. Une puissance supérieure à 6 kW pourra être pertinente pour les maisons de grandes dimensions, anciennes, et/ou localisées dans les zones les plus froides (Zone H1b par ex.).

Le reste des déperditions sera couvert par la chaudière lorsque cela sera nécessaire.

Concernant nos solutions hybrides, voici les données conformes à la règle de dimensionnement :

Daikin Altherma H Hybrid			Taille 4
Données de dimensionnement	Puissance maximale à 0 °C ext.	kW	2,61
Départ d'eau à 50 °C	COP @0 / 50 °C		2,24

Daikin Altherma R Hybrid			Taille 5	Taille 8
Données de dimensionnement	Puissance maximale à 7 °C ext.	kW	4,35	6,93
Départ d'eau à 50 °C	COP @0 / 50 °C		2,15	2,33

Vous souhaitant bonne réception,

L'équipe Marketing.